prime les différents types aux pauvres diables qui les ont reçus de l'Assistance publique ; et du même coup, assistés et collectionneurs sont enchantés et font une excellente affaire.

Nouvelles Parlementaires

La réforme électorale

Paris, 26 juin. — M. de Monzie a déposé à l'article 2 du projet de réforme électorale l'amendement suivant :

« Toutefois les départements qui ont moins de cinq députés à élire sont rattachés à d'autres départements pour ne former qu'une circonscription, conformément au tableau annexé à la présente loi. »

Au groupe socialiste

Paris, 26 juin. — Les socialistes ne sont pas satisfaits du vote d'hier qui a supprimé les régions électorales. La raison de ce mécontentement nous était donnée par un non-parlementaire très influent du parti dont il est délégué permanent.

« Avec les élections au scrutin de liste dans le cadre départemental, nous risquons de perdre une trentaine de sièges. Aussi sommes-nous bien décidés, lorsque les radicaux proposeront l'apparentement départemental, à reprendre, nous aussi, le texte de Jaurès sur l'apparentement interdépartemental qui seul peut corriger pour nous les effets de l'apparentement dans la circonscription départementale. »

COMPÈRE-MOREL, avec lequel nous nous sommes entretenu de ce projet, nous a confirmé que le groupe socialiste reprendrait le texte voté en première lecture sur le double apparentement départemental et interdépartemental.

BRIQUET, député socialiste du Pas-de-Calais, nous a, de son côté, déclaré faire ses réserves à ce sujet. Personnellement il n'est pas partisan de l'apparentement système Jaurès.

On le voit, cette question de l'apparentement soulèvera de nouvelles difficultés.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 26 juin. — Réunie sous la présidence de M. Pourrier, la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu a continué l'examen des dispositions de l'avant-projet de M. Aimond ayant trait à l'impôt sur les valeurs mobilières étrangères.

Paris, 26 juin. — La commission a communiqué la note suivante à l'issue de sa réunion :

« La commission a continué l'examen de la partie du projet de M. Aimond qui concerne l'imposition des fonds d'Etats étrangers. Elle a décidé d'entendre sur cette question quelques personnes spécialement compétentes.

D'autre part, elle a décidé, en ce qui concerne l'impôt du timbre et l'impôt de transmission, que ces impôts continueraient à être assis sur le capital. Elle a pris en considération une proposition du rapporteur tendant à rendre l'impôt du timbre proportionnel au tours moyen de l'année précédente comme est actuellement le droit de transmission.

Elle a décidé de prier M. le ministre des finances de lui indiquer le taux qu'il conviendrait d'adopter pour l'impôt du timbre en vue d'obtenir sur ce impôt la même plus-value que celle qu'escomptait le projet du rapporteur.

La commission commencera vendredi l'examen des dispositions du projet concernant l'impôt complémentaire. »

LA REFORME DES CONSEILS DE GUERRE

Paris, 26 juin. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Alfred Mézières, a entendu la lecture du rapport de M. Gervais sur la réforme des conseils de guerre.

Le Crime de Tours

L'assissinat de M. Guillotin devant les Assises D'INDRE-ET-LOIRE

Tours, 26 juin. — C'est aujourd'hui que M. Paul Houssard, accusé de l'assassinat de son cousin, M. Guillotin, et celui que l'on continue d'appeler ici le château du Prieuré, comparaît devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire.

Déjà, nous l'avions vu, il y a trois mois, dans cette même salle ; mais le procès avait été renvoyé à une autre session, parce que deux témoins essentiels avaient fait défaut : Mme Guillotin, femme de la victime, cousine de l'accusé, n'était pas venue, bien que Me Maurice Bernard se fût, en son nom, porté partie civile, et Mme Bulot, la belle-mère, s'était elle aussi éloignée du débat pour raisons de maladie.

Avant l'audience. — Mme Guillotin sera là. — L'endurance du cousin

Ces raisons n'existent plus aujourd'hui que pour Mme Bulot. Mme Guillotin a répondu, en effet, à l'assignation qui lui avait été adressée. Arrivée ce matin à Tours, revenant de la station climatologique où sa mère est soignée, elle est descendue dans un petit hôtel discret, se défendant contre toutes les interviews. Mais on savait qu'elle viendrait à l'audience.

Aussi, de ce fait, l'affaire qui avait préoccupé l'opinion, passionne aujourd'hui.

N'oubliez pas que Mme Guillotin a été arrêtée comme complice de l'assassinat de son mari, qu'elle a bénéficié d'un non-lieu rendu par la chambre des mises en accusation d'Orléans, après plusieurs mois d'une instruction laborieuse, après surtout que son cousin, Paul Houssard, appréhendé le 6 juillet 1911 — le crime est du 13 juin — se fût, par lettre, reconnu le seul auteur de la mort tragique de M. Guillotin, faisant tomber ainsi tout ce qui pouvait construire contre sa cousine un élément d'accusation.

La salle d'audience est double, quand nous y pénétrons dès midi. Paul Houssard a supporté avec une incroyable endurance les treize mois de prison préventive qu'il vient de subir. « Il aurait supporté vingt ans de réclusion, me disait tout à l'heure un de ses intimes, que vous le verrier le même aujourd'hui. Il adore la solitude, il est heureux quand il n'a pas de conversation à soutenir, il vit sur lui-même. Nous allons le voir dans son interrogatoire. »

Le crime, on le connaît : Paul Houssard a tué, le 13 juin 1911, en l'abattant de trois coups de revolver, dans son pied-à-terre du quai Paul-Bert, à Tours, M. Guillotin, son cousin. Crime passionnel ou crime d'argent ? On a soutenu l'un ; on soutiendra l'autre ; et le gros intérêt du procès qui s'engage se trouvera dans la présence à la barre de Mme Guillotin.

Me Henri-Robert est au banc de la défense pour Paul Houssard ; M. Mancombes, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Mme Bulot, témoin défaillant, est condamnée à 100 francs d'amende.

Le président procède à l'interrogatoire de Houssard.

La Grève des Boulangers de Toulouse

MAIRE ET PREFET PRENNENT DES MESURES POUR EVITER LA FAMINE

Toulouse, 26 juin. — La grève déclarée par les patrons boulangers de Toulouse a été confirmée hier soir dans une réunion tenue par ces derniers. Pour parer à la grève, la municipalité a embauché tous les ouvriers boulangers dont les patrons ferment leurs boutiques. Ces ouvriers travailleront soit au bureau de bienfaisance, soit aux hospices civils, où des fours cuiront le pain sans discontinuer tant que durera la grève.

Le maire et le préfet ont réquisitionné, d'autre part, les fours militaires, qui pourront livrer dès demain matin de 10,000 à 12,000 kilos de pain à la population civile. On avait compté aussi sur la manutention militaire de Montauban, mais cette ville est également menacée d'une grève du pain et elle a réservé les fours militaires afin de parer à toute éventualité. Mais les manutentions militaires de Tarbes et d'Albi pourront, le cas échéant, venir en aide aux Toulousains.

Le maire de Toulouse s'adressera encore, s'il est nécessaire, aux coopératives de Limoges et de Bordeaux, et la municipalité est résolue à créer, s'il le faut, une boulangerie coopérative.

Déjà des employés municipaux ont été appelés à surveiller les opérations de vérification. Demain sera menaçant, les minotiers ayant déclaré au préfet de la Haute-Garonne qu'ils ne pourraient livrer à la municipalité de Toulouse les quantités de farines demandées.

Une certaine effervescence se manifeste parmi la population ouvrière.

D'autre part, la municipalité a décidé, malgré la déclaration de grève, le nouvel arrêté de surtaxe du pain, qui élève le prix du pain bis de 2 kil. 500 à 95 centimes, au lieu de 80 centimes, prix tarifé depuis le 29 octobre 1911.

La consommation quotidienne de pain étant à Toulouse de 70,000 kilos, on espère pouvoir en livrer de 30,000 à 35,000 kilos dès demain soir aux consommateurs et augmenter considérablement ce chiffre les jours suivants.

Les trois mariages du pseudo-marquis de Roquefeuil

Paris, 26 juin. — Nous avons dit que ces jours derniers, sur mandat d'arrêt de M. Chênebolt, le service de la sûreté avait arrêté un nommé Reiss, qui se faisait appeler marquis de Roquefeuil. Reiss avait été déjà arrêté il y a quelques mois pour polygamie et remis ensuite en liberté provisoire.

Le père de l'inculpé est M. Michel-Adolphe Reiss, de Trèves, marié en 1854, à Vexaincourt, dans les Vosges. Il eut quatre fils, dont deux sont morts.

Les deux survivants se nomment Henri et Jules. C'est ce dernier qui est inculpé.

Il se maria une première fois avec une demoiselle Cartrou, puis en 1904 son frère Henri et lui épousèrent les deux sœurs Dagand de Crouyn. Bien que contracté en Angleterre, ce mariage fut transcrit dans les formes légales à la mairie du 17e arrondissement de Paris.

En 1909, le même Jules Reiss se maria une troisième fois à la mairie du 18e arrondissement de Paris, avec la dame La Bourbène. Le futur avait pris le nom de Paul-François-Marie-Hippolyte, marquis de Roquefeuil, né à Lacalm (Aveyron), le 10 décembre 1851.

Reiss essaye aujourd'hui de se faire passer pour son frère Charles, décédé.

A la Chambre

Séance du matin

Le Budget de la Guerre

Paris, 26 juin. — La Chambre a commencé ce matin la discussion des chapitres du budget de la Guerre.

La séance est ouverte à neuf heures. M. Massé, vice-président, est au fauteuil.

Sur le chapitre premier, M. Auriol insiste pour que la question des permissions pour travaux agricoles soit réglée de façon claire et précise. Il demande notamment que les avis des sous-préfets soient purement consultatifs, la politique ne devant pas être introduite dans l'armée.

Le débat s'anime immédiatement, avec l'intervention de M. Brizon, député de l'Allier, qui prend directement à partie M. le Ministre de la Guerre.

M. BRIZON. — Je n'irai pas ce soir à la fête de M. le Ministre de la Guerre. Le Ministre a fait trop de mal à l'armée républicaine (Exclamations). Républicain et socialiste, je n'irai pas me commettre dans les salons de M. Alexandre Millerand (Hilarité).

Je lui demanderai toutefois ce qu'il fait de 60.000 francs qui lui sont attribués. On prétend, en effet, qu'il prépare les voies à un prince. (Exclamations et rires).

Il arrive ensuite à la souscription en faveur de l'Aviation dont il s'indigne.

Son langage soulève des rumeurs. M. Marc Réville proteste en sa qualité de représentant de Montbéliard. M. Brizon poursuit, citant encore les critiques du commandant Renard et de M. Henri Feossard.

Puis on adopte les chapitres 1 à 6.

Le chapitre 7 (Etat-major et services généraux de l'armée) est adopté, après quelques observations de M. Pédoya.

M. LEFAS, sur le chapitre 8 (Etats-majors particuliers de l'artillerie et du génie), appelle l'attention du Ministre sur la situation des ouvriers d'Etat qui s'occupent de notre matériel d'artillerie.

M. LE MINISTRE dit que cette situation a été déjà améliorée, mais qu'il recherche les moyens de l'améliorer encore.

Les chapitres 8 et 9 sont adoptés.

M. LEFAS, sur le chapitre 10 (Service de santé) demande au Ministre de hâter le vote du projet qui est devant le Sénat.

M. LE MINISTRE en prend l'engagement.

Le chapitre 10 est adopté.

M. LEFAS, sur le chapitre 11 (Service des remontes et vétérinaires militaires), demande où en est la question du cadre des vétérinaires militaires.

MM. Lacour et Girod insistent sur l'utilité qu'il y aurait à donner une solution à cette question.

M. MEQUILLET dit qu'il est chargé du rapport par la commission de l'armée et que la question sera très prochainement portée devant la Chambre.

Le chapitre 11 est adopté.

Sur le chapitre 12 (Ecoles militaires) MM. le commandant Driant, Rognon et Painlevé présentent quelques observations.

M. DRIANT signale les difficultés croissantes du recrutement de nos écoles militaires.

M. ROGNON présente des observations relatives au relèvement des salaires du petit personnel des écoles militaires et demande au ministre de réviser le décret dans la réforme des traitements.

M. PAINLEVE proteste contre la situation faite aux ouvriers de spécialités. En ce qui touche les retraites, il fait observer qu'on a fait aux employés soumis à la loi de 1853, une application rétroactive du décret qui a pour résultat de les priver d'une somme de 40 francs.

M. BRIZON qui, pendant le discours de M. Painlevé invective les commissaires du gouvernement qui assistent le ministre de la guerre, se fait vivement apostrophe par ce dernier. Il est, d'autre part rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

LE MINISTRE DE LA GUERRE promet de tenir compte des observations qui lui sont présentées. La Chambre peut être assurée que le petit personnel recevra la satisfaction que la Chambre a entendu lui donner.

En ce qui concerne les retraites, l'opinion du ministre de la guerre est conforme à celle de M. Painlevé. Il espère que le ministre des finances approuvera ses propositions.

M. Clémentel rapporteur dit que la commission du budget a confiance dans M. le Ministre de la Guerre. Elle demande à la Chambre de réserver le chapitre et le vote du crédit jusqu'à ce que le décret ait été publié à l'« Officiel ».

Il en est ainsi décidé.

Le chapitre 13 est adopté.

Sur le chapitre 14 l'Abbé LEMIRE présente des observations relatives aux indemnités pour charges de famille en faveur des officiers et des sous-officiers.

Il se plaint que la commission chargée de la revision des indemnités pour cherté de vie, ait élevé des objections contre une proposition qui tend à graduer l'indemnité de vie en raison des charges de famille et invite le ministre à réaliser une réforme qui touche à l'humanité et à la justice.

M. PEDOYA appele la bienveillance du ministre sur l'arme de l'infanterie où l'avancement est beaucoup plus lent que dans les autres armes.

M. HAUDOS demande au ministre de prendre d'accord avec ses collègues, des mesures pour réunir dans la même ville les officiers et sous-officiers mariés avec des femmes fonctionnaires.

M. Gratien CANDACE, député nègre, se plaint que les administrations locales ne disposent pas de crédits pour favoriser les engagements volontaires des jeunes Antillais, dont le zèle, à servir la France, est véritablement admirable.

M. Ferdinand BOUGERE dit qu'il serait heureux d'apprendre de la commission du budget et du gouvernement qu'ils renoncent à la désorganisation des musiques militaires.

Puis, après quelques observations de MM. Milliaux, Reboul, Brizon, à qui répondent le ministre de la guerre et M. Clémentel rapporteur le chapitre 14 est adopté.

M. HENRY CHERON rapporteur général de la commission du budget donne lecture d'un rapport sur le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1911 au titre du budget annexe, du réseau racheté de l'Ouest, d'un crédit supplémentaire de 52,117,774 fr.

Le crédit est voté à l'unanimité de 535 votants et la séance est levée à midi 20.

Séance de l'après-midi

Les établissements de bienfaisance privée

Paris, 26 juin. — La séance est ouverte à 3 heures 15. M. Deschanel préside. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relative à la surveillance des établissement de bienfaisance privée.

M. LEROLLE continuant son discours dans la discussion générale, rappelle qu'il avait exprimé son étonnement de voir que les œuvres de bienfaisance privée qui font tant de bien en France allaient être surveillées.

Mais après avoir lu attentivement le projet de loi, il déclare qu'il est tout à fait rassuré. Il espère que ces œuvres ne seront pas gênées dans leur action et que l'inspection aura pour effet de faire disparaître les abus qui pourraient exister.

Dans ces conditions il accepte le projet de loi.

Il combat cependant l'obligation du pécule à servir aux enfants qui sortent des établissements de bienfaisance.

M. BRETON, rapporteur général. — La commission a fait l'effort le plus sérieux pour réaliser une réforme qui, sans porter atteinte à la bienfaisance privée empêcha le retour de certains abus.

Elle a voulu protéger la charité contre les entreprises parasitaires qui l'exploitent. (Applaudissements).

Loin d'être dirigée contre la bienfaisance privée cette loi est faite pour la protéger. (Très bien).

Pour qu'une loi put jouer efficacement il était indispensable qu'elle fut acceptée par les intéressés eux-mêmes. Cet heureux résultat a été obtenu.

M. D'Haussonville a donné son approbation à la loi sauf une réserve en ce qui touche le pécule.

Le projet est un projet de concorde nationale qui ralliera à l'unanimité les suffrages. (Applaudissements).

La discussion générale est close.

Les articles 1, 2, 3 et 4 sont adoptés.

M. Lemire propose un amendement [illegible] amendement de M. Aynard portant que l'enseignement donné dans les établissements de bienfaisance devra préparer aux professions et métiers et non, comme le disait le texte en état d'exercer une profession.

L'article 5 ainsi modifié est accepté.

L'article 6 est adopté.

La concurrence au travail libre

UN AMENDEMENT DE VAILLANT

VAILLANT propose un article nouveau ainsi conçu qui prendrait place après l'article 6.

« En aucun cas le travail des assistés n'aura d'autre objet que leur éducation professionnelle, la consommation et l'usage par les assistés des produits par eux fabriqués, ainsi que l'entretien et le développement de l'établissement.

« Leur travail ne pourra jamais avoir pour objet de produire des marchandises et de faire ainsi concurrence au travail libre ».

L'amendement est disjoint et renvoyé à la commission.

La question des prélèvements

INTERVENTION DE M. PIOU

M. PIOU sur l'article 7 fait observer que cet article ne se contente pas de consacrer ce qui existe actuellement en fait, il impose d'une façon uniforme des prélèvements pour le fonds commun et pour le pécule individuel à tous les établissements charitables, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas de ressources suffisantes.

Or, d'après l'enquête faite par une inspectrice générale du Ministère de l'Intérieur, sur 400 orphelinats inspectés il y en a 100 qui ne fournissent pas de pécule pour la bonne raison qu'ils ne peuvent en fournir.

M. PIOU. — C'est la cause de ces petits établissements qui recueillent 50.000 orphelins que je viens défendre. Contrairement à ce qu'on a dit le bas prix des salaires dans les établissements de bienfaisance ne font pas concurrence au travail libre, c'est le contraire qui est vrai.

Une inspectrice générale du ministère de l'Intérieur a constaté après une enquête des plus sérieuses que l'ouvrière libre accepte des tarifs encore plus bas que ceux des orphelinats.

C'est une grande honte pour notre société qui se dit éprise de l'idée de justice.

M. Paul MOREL, sous-secrétaire d'Etat. — Le Gouvernement a déposé un projet de loi. Le rapport est prêt.

M. PIOU. — Je prends acte de cette déclaration et j'en félicite le Gouvernement.

VOIX EXTREME-GAUCHE. — Pourquoi n'avez-vous pas fait cela lorsque vous étiez la majorité ?

M. PIOU. — Depuis 30 ans la majorité est à gauche et elle n'a rien fait. (Interruptions à gauche).

Sur quoi veut-on faire les prélèvements ? Sur le salaire brut ou sur le profit ?

M. LE RAPPORTEUR. — Il y a un salaire maximum et un salaire minimum. Le prélèvement qu'on lui fait subir est minime.

M. PIOU. — Il est donc entendu que c'est sur le salaire que s'effectuera le prélèvement même si l'établissement n'a pas de ressources. C'est la ruine de 300 ou 400 orphelinats. (Très bien au centre et à droite).

M. LENOIR. — Le pécule est nécessaire pour empêcher les orphelines d'être des prostituées en sortant de l'établissement.

Que les établissements privés imitent l'assistance publique. (Très bien, à gauche.)

M. PIOU. — Pourquoi, alors, a-t-on repoussé les projets de Waldeck-Rousseau et de M. Combes et qu'on y revient aujourd'hui ?

M. Breton a affirmé dans son rapport sa bienveillance absolue envers les établissements de bienfaisance privée dont il veut le maintien. Qu'il ne prenne donc pas la responsabilité d'une mesure qui aurait des conséquences désastreuses. (Applaudissements à droite.)

Le rapporteur maintient ses conclusions

M. LE RAPPORTEUR. — La commission, ainsi que l'a reconnu M. Piou, a fait de grands efforts de conciliation. Elle s'est montrée particulièrement conciliante dans cette question du pécule, en atténuant sur ce point le projet du gouvernement. Elle a fait varier le pécule entre un minimum et un maximum.

Dans un établissement où les assistés travaillent de nombreuses années, il est juste d'imposer le versement d'un pécule à la sortie.

Sur cette question, la bienfaisance privée doit faire un effort.

Les assistés recueillis par l'assistance publique ont un pécule supérieur à celui qui est demandé aux œuvres d'assistance privée.

Je demande à la Chambre d'adopter la formule proposée par la commission.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT DE L'INTERIEUR. — Si l'amendement était adopté, les commissions départementales pourraient, suivant leur bon plaisir, autoriser ou refuser le prélèvement.

D'autre part, que faut-il entendre par ressources ? Les ressources provenant du travail de la charité ? On sera obligé de violer le secret de l'aumône.

C'est l'obligation de soumettre les œuvres privées à un contrôle administratif.

L'amendement Aynard repoussé

M. AYNARD propose un amendement aux termes duquel les établissements seront dispensés du pécule au cas où les ressources seraient égales ou inférieures aux dépenses.

M. PIOU se rallie à cet amendement.

Combattu par le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, l'amendement est repoussé par 379 voix contre 191.

L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Demain après-midi, loi de dix heures.

La séance est levée à 6 heures 50.

M. Guist'hau malade

Paris, 26 juin. — M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, a dû s'aliter.

Une consultation médicale du professeur Widal et du docteur Viraillé, de Nantes, qui sait actuellement les travaux de la commission de la réforme des études médicales, a eu lieu.

Le repos le plus absolu a été prescrit.

Nous avons pris cet après-midi des nouvelles de M. Guist'hau. Il s'agit d'une indisposition sans gravité et qui est due à la fatigue.

LES EXPLOITS DE NONOR aux Assises

IL DEVALISA ET BLESSA GRIEVEMENT UN GARÇON LIVREUR

Paris, 26 juin. — Un ouvrier carreleur, Eléonor Salingue, dit Nonor, comparaissait hier devant la cour d'assises de la Seine pour tentative d'assassinat suivie de vol. Dans la nuit du 23 au 24 octobre, au rond-point de Bezons, accompagné d'un de ses amis, resté inconnu, il arrêta un garçon livreur M. Jossey, l'assomma à moitié, et lui vola sa sacoche, contenant 250 francs.

M. Jossey, très grièvement blessé, n'est sorti de l'hôpital où il était en traitement que ces jours derniers.

Nonor a bénéficié des circonstances atténuantes qui lui a accordées le jury, les débats ayant fait connaître que l'accusé était un déséquilibré plusieurs fois enfermé dans des asiles d'aliénés. Soumis à l'examen de médecins légistes, il a été cependant cette fois reconnu responsable, mais condamné à cinq ans de prison seulement.

Le match de boxe Carpentier-Klaus

Après la bataille — Ce que disent Carpentier et Descamps — Ce dernier regrette son mouvement irréfléchi

Paris, 26 juin. — Le résultat, en vérité, inattendu, du combat qui a opposé, lundi, à Dieppe, Carpentier et Frank Klaus, a soulevé de vives polémiques : il était donc intéressant de connaître l'opinion des intéressés.

Carpentier a stupéfié les sportsmen présents ; son visage est légèrement tuméfié, la pommette gauche très rouge et la lèvre supérieure fendue, mais, en somme, le champion français n'est pas défiguré :

— Je n'ai pas reçu beaucoup de coups à la tête, nous dit-il ; mais, en revanche, qu'est-ce que j'ai pris au corps ! Je ne sens plus mes côtes ni mes bras, ou, plutôt, je ne les sens que trop.

Là-dessus, Descamps nous dit :

— Je regrette profondément ce que j'ai fait, maintenant, car le « gosse », j'en suis sûr à l'heure actuelle, pouvait terminer. Mais, au moment où j'ai bondi sur le ring, j'ai cru — je ne vous le cache pas — que Klaus, en le frappant avec son coude droit au creux de l'estomac, me l'avait abîmé. Il saignait abondamment de sa lèvre coupée ; j'ai eu l'impression qu'il crachait le sang... Et voilà pourquoi j'ai arrêté le combat. Expliquez-le et dites aussi que je regrette profondément mon mouvement irréfléchi.

Ce que pensent Klaus et son manager

Frank Klaus ne cache pas l'admiration qu'il a pour Carpentier :

— C'est, a-t-il déclaré, un homme fiché en terre (a fixed man), un homme aussi difficile à abattre qu'un chêne. Il m'a donné le plus beau combat de ma vie. Jamais je n'ai eu affaire à un adversaire qui m'ait touché aussi souvent que lui et qui m'ait surtout arrangé de cette façon. Dans deux ans, votre «kid» (gosse) sera absolument imbattable !

A ces déclarations, le manager de Klaus ajoute :

— Dites bien que Frank Klaus est heureux d'avoir combattu un homme de la valeur de Carpentier. Mais dites aussi qu'il est tout prêt à lui accorder une revanche, si toutefois on trouve la bourse nécessaire, car Klaus est maintenant champion du monde, et, en Amérique, comme partout ailleurs, c'est, au minimum, 100,000 francs qu'il nous faut pour notre part.

Il est assez probable que, dans ces conditions, nous ne reverrons plus Frank Klaus sur le ring, en France, tout au moins.

L'opinion d'un arbitre

Paris, 26 juin. — Nous avons pu nous entretenir ce matin avec l'un des professeurs de boxe les plus connus, directeur d'une académie parisienne, et arbitre réputé, revenu de Dieppe hier soir, après avoir assisté au match Carpentier-Frank Klaus.

« J'ai toujours considéré Carpentier, nous dit-il, comme un boxeur de très grande valeur, apte, comme l'a reconnu Klaus lui-même après le match, à devenir d'ici deux ou trois ans, quand il sera dans la force de l'âge, le champion du monde incontesté.

« Quant à l'attitude de Descamps, il ne m'appartient pas de l'apprécier, mais j'estime qu'on aurait tort de lui faire grief d'un geste, regrettable certes, mais bien excusable quand on songe à l'état d'énervement des managers des adversaires en présence. Il a cru voir un coup irrégulier — je dis : il a cru, car si certains coups de Klaus n'étaient pas d'une correction parfaite, aucun, à mon avis, ne nécessitait l'intervention de l'arbitre. — C'est alors que, craignant que son champion n'ait été mis de ce fait en état d'infériorité, il a voulu l'empêcher de continuer. D'aucuns diront que l'incident fut créé intentionnellement pour éviter une pénible défaite à Carpentier. Mais que ne dit-on pas ? »

LA CONQUETE DE L'AIR

MORT DU LIEUTENANT AVIATEUR ETIENNE

Versailles, 26 juin. — Le lieutenant aviateur Etienne, du 90e d'infanterie, qui, le 10 juin dernier, à l'aérodrome de Guyancourt, fit une chute de 100 mètres, est mort hier à l'hôpital de Versailles.

Il venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à dix heures du matin.

Né le 23 octobre 1882, à Salon (Bouches-du-Rhône), le lieutenant Etienne était entré au service en 1901, passant par l'école de Saint-Maixent et en sortait sous-lieutenant en 1907. Il était lieutenant depuis octobre 1909.

FEUILLETON DU 27 JUIN

La Découverte DU DOCTEUR MAFFLE

PAR

Emile SOLARI

— Nous vous avons aussi des obligations.

— N'en parlons pas. En route.

Après un déjeuner rapide, on prit congé de Janlot et de sa femme. Sur le port de la concession américaine, malgré l'heure matinale, un grand mouvement régnait.

— Voici, dit Roumégas, le vapeur de M. Brown, mon patron. Voyez, le yacht est sous pression, prêt à partir. On attend Ponsardin. Votre bateau est plus loin. Venez.

Jacques, Pascal et leur suite s'embarquèrent à bord du vapeur américain. Ils prirent possession de leurs cabines, firent ranger leurs bagages.

Roumégas leur octroya quelques dernières recommandations. Puis, en achevant :

— J'aurais voulu vous procurer un passeport quelconque. Mais ce damné Roguefer a prévenu toutes les autorités, même chinoises, de Shanghaï. Rien à faire. Bon courage et adieu !

Le docteur et Maffle se séparèrent à regret de cet ami fidèle. Roumégas resta quelques instants sur le port, salua et disparut. Au même instant, arrivait une véritable caravane. Trois voitures, vingt serviteurs et quinze coolies accompagnaient une chaise à porteur dans laquelle se prélassait le faux Ponsardin. On le fit monter avec toutes sortes d'égards à bord du vapeur et l'embarquement de ses bagages commença.

— Roumégas avait raison. Nous n'aurions pu tenter le moindre coup de main. C'est égal, quel voyage !

Le vapeur américain levait l'ancre.

— Nous partons les premiers, dit Pascal, tant mieux ! Si nous pouvions prendre un peu d'avance, cela me ferait plaisir. Je crains que ce petit bateau n'ait une marche plus rapide que le nôtre.

On descendit la rivière et bientôt on entra dans le Yang-Tse-Kiang. Il était large comme une mer et ses eaux roulaient des alluvions et des débris.

Sur le pont du navire, les deux amis, qui commençaient à se familiariser avec leurs vêtements chinois, se mirent à causer. La température était encore assez fraîche.

— Quel fleuve, dit Maffle, et je le répète, quel voyage ! Vois-tu les rives ?

— A peine. Mais nous allons les mieux distinguer quand nous aurons remonté le courant pendant quelque temps.

— Jamais je n'aurais cru visiter la Chine et surtout dans ces conditions. Quel sera le résultat de nos tentatives ?

Jacques fit un signe d'incertitude.

— Mais, dit-il à haute voix, il ne faut jamais perdre courage et toujours agir comme si nous étions sûr de vaincre les difficultés.

Pendant trois jours, les deux amis virent sur les deux rives, moins lointaines, défiler les paysages de la campagne chinoise. Beaucoup d'animation semblait régner dans la campagne qu'un labeur incessant fertilisait.

Le second jour, le petit vapeur de M. Brown dépassa le transport américain.

— Nous voilà déjà distancés, dit Pascal. Comment nous retrouverons-nous ?

Cette interrogation resta sans réponse. Les deux amis avaient l'âme angoissée. Mais le docteur réagit.

— Ne nous laissons pas énerver par l'attente. Occupons-nous. Prenons des notes sur les pays traversés et tâchons d'apprendre un peu de chinois.

L'interprète ne les quittait jamais. C'était un homme diligent et avisé, qui trouvait moyen, malgré la continuité de ses fonctions traductives, de surveiller encore le reste du personnel. Le docteur avait voulu garder les deux porteurs dont Roumégas lui avait certifié l'honnêteté.

Le matin du quatrième jour, soixante-huit heures après le départ, on annonça Han-Kéou. Bâtie sur la rive gauche du Yang-Tse-Kiang, la ville semblait émerger des eaux. Le soleil se levait et l'aurore répandait sur le fleuve majestueux, large comme un lac, sa lumière féerique et changeante. Pareille à une cité de rêve, perdue entre le ciel et l'eau, Han-Kéou dessinait les profils de ses toits, et les mâts des navires traçaient de fines aiguilles devant la silhouette de la ville.

Le bateau passa devant le yacht de M. Brown, qui était amarré.

— Ils font escale ici, dit Pascal, joyeux. Voilà notre retard rattrapé, ne perdons pas de temps.

A peine à terre, sans désemparer, l'interprète fut chargé de trouver une jonque. Pascal et Jacques l'attendirent dans une auberge, après une petite promenade le long d'une rue voisine, encombrée d'étalages en plein vent et décorée d'inscriptions peintes sur des banderolles placées en travers de la voie.

Au bout d'un court délai, l'interprète revint. Le marché était conclu. On gagna le nouveau bateau. C'était un sampan, à l'avant et à l'arrière surélevés comme étaient la proue et la poupe des anciens navires européens. Une grande voile formait l'appareil de propulsion. Cinq cabines étaient réservées aux passagers. Les deux faux lettrés et leur suite s'y installèrent.

Pascal obtint, à force de cadeaux, qu'on se mît en route sans perdre de temps.

Le vapeur qui portait Ponsardin n'était pas encore parti, et tout faisait croire que le supposé docteur avait l'intention de s'arrêter longuement à Han-Kéou, pour visiter la ville.

Le sampan s'engagea dans le cours du Han-Kiang, l'affluent du Yang-Tse-Kiang, qui vient du nord et qui se joint au fleuve à Han-Kéou même. Le voyage se fit sans encombre. Les villages se succédaient sur les rives, mais les deux amis ne descendirent pas à terre. Outre qu'ils voulaient diminuer autant que possible les chances d'être démasqués, ils désiraient éviter toute perte de temps. C'était déjà pour eux une grande peine de ne pouvoir voyager la nuit ; à la tombée du crépuscule, le patron et ses bateliers jetaient l'ancre, et l'on attendait le matin pour repartir.

Le dixième jour, le yacht rattrape le sampan et le dépasse sans peine. Pascal vit avec chagrin le petit flocon de vapeur et de fumée. Quatre jours après, on atteignit Pang-Tcheng.

— Voici, dit Pascal, quinze cents kilomètres environ que nous parcourons depuis Shanghaï. Nous avons traversé les deux tiers de la Chine sans presque la voir. Mais je crains que nous ne la voyions trop maintenant, car il va falloir voyager par terre. Et dans quelles conditions !

L'interprète annonça, en effet, après une pointe poussée dans la ville, qu'il avait retenu neuf voitures pour faire une portion de la route, jusqu'à Sin-Gan.

On amena les véhicules le lendemain. C'étaient des charrettes, surmontées d'un toit demi-cylindrique, montées sans ressorts sur des roues cloutées et traînées chacune par un mulet.

— De la sorte, nous allons voyager séparément. Chacun sa voiture ! C'est pompeux, mais plein de monotonie et d'ennui, dit Maffle. Et puis, il doit y avoir de ces cahots là-dedans !

Cela dépassa toutes prévisions. Quand on eut chargé les bagages et que chacun eût pris place, en se glissant, dans sa charrette par l'unique ouverture du devant, on donna le signal du départ. Chaque pierre, chaque dépression du sol occasionnait un choc, lequel, transmis sans perte au voyageur, le projetait sur les parois de la voiture.

— Horrible supplice ! pensa Maffle. J'ai déjà deux bosses à la tête.

Mais il s'y fit peu à peu, ainsi que ses compagnons. Le voyage se poursuivit assez rapidement. On traversa plusieurs villages, quelques villes importantes, Tong-Kouan, Houa-Yin, Houa-Tchéou. On coucha dans des auberge déplorables, mal pourvues de vivres et hantées par les insectes parasites. On roula plusieurs jours dans des pays de loess ou terres jaunes, sur des routes creusées peu à peu, par l'effort des roues, à de grandes profondeurs. Pendant des journées entières, les amis ne virent que de grands murs de terre monotones, entre l'écartement desquels ne se montrait qu'un ruban de ciel. Parfois, un vent léger passait, des nuages de poussière minérale, de sable extrêmement fin, étaient soulevés. Et cette poudre aveuglait, étranglait les voyageurs, pénétrait partout.

Aucun accident fâcheux ne marqua le trajet. On recueillit, de distance en distance, des témoignages qui permirent de s'assurer que Roguefer et sa suite avaient suivi le même chemin quelques jours auparavant. Leurs jonques avaient dépassé celles des deux amis sans que ceux-ci les aussent remarquées.

Les muletiers furent fidèles. Mais en arrivant près de Sin-Gan, l'interprète entendit des bruits inquiétants. Des révoltes partielles venaient d'éclater. Les populations musulmanes de certains villages s'étaient soulevées, et des bandes parcourant la campagne avaient saccagé et détruit les maisons de plusieurs bourgades.

— Bah ! dit Maffle, cela ne nous arrêtera pas !

Au milieu du cercle de montagnes qui l'entoure, la plaine où est bâtie Sin-Gan apparut. Puis on vit les murs de la ville, construits en rectangle, orientés suivant les points cardinaux, et percés de poternes. Mais quand on eut gagné les remparts, on s'aperçut que les portes étaient gardées militairement.

— Fâcheux contre-temps, dit l'interprète. Il va falloir décliner nos noms et qualités pour entrer et subir un examen minutieux.

— Evitons la ville, dit Pascal.

— Impossible. Vos voituriers n'ont traité que pour vous conduire jusqu'ici. Il faudra nous inquiéter d'un autre moyen de locomotion. De toutes façons, nous sommes obligés d'entrer.

— Entrons.

— Mais je pense que voici le moment d'arborer vos insignes. Devenez des mandarins à boutons bleus.

Pascal fit la moue.

— Je n'aime pas me parer des titres qui ne m'appartiennent pas.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
DRAGÉES-CHOCOLATS
LILLE - Rue Nationale, 39 - LILLE